

ONCORIF

Dispositif Spécifique Régional du Cancer
Île-de-France

MISE EN VISIBILITÉ ET PROMOTION DE LA QUALITÉ DES RÉUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE À TRAVERS UN PROCESSUS DE RÉFÉRENCIEMENT

Florence de Morel, Chargée de Projets ONCORIF – Frédérique Moreau, Responsable du Pôle Qualité, ONCORIF



Dans le cadre des missions confiées au Dispositif Spécifique Régional du Cancer (DSRC) par l'instruction du 02 décembre 2019, les travaux régionaux et nationaux sur les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) et la réalisation du cahier des charges du Dossier Communicant en cancérologie (DCC), ONCORIF a mené une réflexion autour du référencement des RCP.

L'une de ses missions est de recenser, valider et mettre en lisibilité les RCP franciliennes de chaque établissement membre d'un 3C (Centre de Coordination en Cancérologie).

En 2021, ONCORIF a réalisé un recensement déclaratif mais ce processus ne permettait pas de garantir la qualité des RCP.

La feuille de route 2022-2025, définissant le plan d'actions régionales confié à ONCORIF une action de création d'un processus de référencement des RCP afin de s'assurer de la qualité de celles-ci.

Le processus de référencement des RCP par organe a été lancé en novembre 2022, via les 50 3C de la région.

OBJECTIFS

- Pallier l'absence de registre en région
- Mettre en lisibilité les RCP existantes en intégrant un annuaire régional
- Promouvoir la qualité des organisations



ORGANISATION & MÉTHODOLOGIE

ONCORIF, accompagné par Projetlys (Blue Soft), une entreprise de services du numérique a mis en place un outil de référencement.



Il a été approuvé par la Cellule de Cancérologie Régionale Ile-de-France (CCRIF), cellule d'experts représentant les acteurs de la cancérologie francilienne (établissements publics, privés, CLCC...)



Des critères de référencement ont été établis :

- Quelles RCP référencer ? (RCP d'organes, les autres typologies de RCP...)
- Critères communs à toutes les RCP (Identification établissement porteur, coordonnateur, calendrier prévisionnel, respect du quorum)
- Existence d'une charte de fonctionnement : outil permettant de s'engager sur la qualité

Deux formulaires (création et modification) ont été créés. Les 3C procèdent au référencement en remplissant pour chaque demande un formulaire composé de 19 questions (nom du 3C, mail du contact du 3C, établissement porteur et participants, thématique (selon CIM-10), population, contacts, fréquence, charte de fonctionnement...)

Dès qu'un formulaire est complété, ONCORIF reçoit une notification et consulte les informations transmises. La demande peut être validée, en attente d'éléments complémentaires ou refusée. Le 3C est informé à chaque étape par la réception de mails automatiques.

RÉSULTATS & CONCLUSION

29 3C ont actuellement demandé le référencement de 230 RCP pour 55 établissements (sur 141 établissements autorisés).

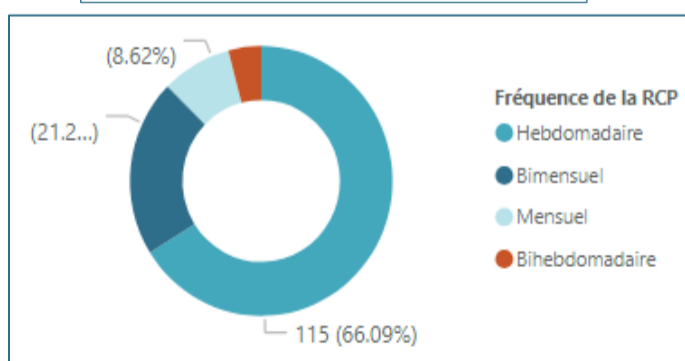


174 RCP ont été validées, elles respectent les critères qualité et apparaîtront automatiquement dans le catalogue qui sera disponible sur le site internet d'ONCORIF.

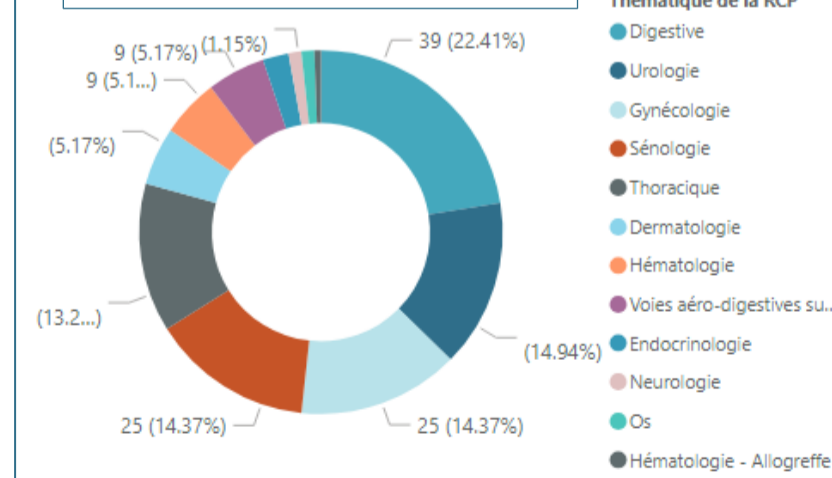
56 RCP sont en attente de vérification des critères qualité (charte de fonctionnement).

L'annuaire régional des RCP donne une visibilité sur le nombre, la répartition par type d'organe, par fréquence, par département et par population.

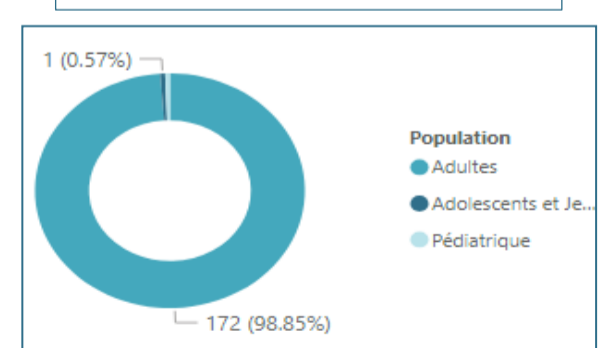
RÉPARTITION DE LA FRÉQUENCE



RÉPARTITION DES TYPES DE RCP



RÉPARTITION DE LA POPULATION



BONNES PRATIQUES

L'annuaire régional des RCP est un outil d'information à disposition des professionnels de santé, des patients et leurs familles.



Les médecins généralistes et autres spécialistes pourront consulter le catalogue des RCP via le site internet d'ONCORIF et **mieux orienter les dossiers de leurs patients** vers les RCP appropriées pour une évaluation multidisciplinaire, **garantissant ainsi une prise en charge de qualité.**